

226C0838
FR0011341205-FS0528

12 juin 2026

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

NANOBIOTIX

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 12 juin 2026, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 juin 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NANOBIOTIX et détenir, indirectement, à cette date, 3 616 141 actions NANOBIOTIX représentant autant de droits de vote, soit 7,10% du capital et 6,66% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	3 591 082	7,07	3 591 082	6,61
Goldman Sachs & Co. LLC	2 156	ns	2 156	ns
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	13 495	0,03	13 495	0,02
Folio Investments Inc.	22	ns	22	ns
Goldman Sachs Bank Europe SE	9 386	0,02	9 386	0,02
Total Goldman Sachs Group, Inc.	3 616 141	7,10	3 616 141	6,66

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions NANOBIOTIX hors marché.

A cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, au 8 juin 2026, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 464 973 actions NANOBIOTIX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions NANOBIOTIX et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, au 8 juin 2026, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 862 879 actions NANOBIOTIX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 7 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 4 septembre 2026 et le 2 juin 2036.

¹ Sur la base d'un capital composé de 50 807 903 actions représentant 54 304 858 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

2. Par courrier reçu le 12 juin 2026, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 juin 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NANOBOTIX et détenir, indirectement, 2 392 946 actions NANOBOTIX représentant autant de droits de vote, soit 4,71% du capital et 4,41% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	2 367 649	4,66	2 367 649	4,36
Goldman Sachs & Co. LLC	3 685	0,01	3 685	0,01
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	13 495	0,03	13 495	0,02
Folio Investments Inc.	22	ns	22	ns
Goldman Sachs Bank Europe SE	8 095	0,02	8 095	0,01
Total Goldman Sachs Group, Inc.	2 392 946	4,71	2 392 946	4,41

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions NANOBOTIX hors marché.

A cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 13 087 actions NANOBOTIX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions NANOBOTIX et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 860 488 actions NANOBOTIX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 7 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 4 septembre 2026 et le 2 juin 2036.